M. COCHRANE:

1. Oui, en juillet et août 1910.

L'ingénieur P. E. Mercier.
MM. Lanctôt, Brown et Robb.

4. On a fait rapport, mais on n'a pas dressé de projets d'étude détaillés ni de devis.

5, 6, 7, 8. D'après le rapport écrit, il y a 18,000 acres de terres boisées impropres à l'agriculture, par suite du manque de drainage. La terre est évaluée à \$10 l'acre; mais si elle était améliorée, elle ne le cèderait en rien aux terrains avoisinants évalués aujourd'hui à \$25 l'acre. Le coût estimatif des travaux de drainage nécessaires, serait de \$22,500.

9. Non.

10. La question est à l'étude.

11. Quand le Parlement aura ouvert le crédit voulu.

COMPTES DE LA COMMISSION DU PORT DE MONTREAL.

M. MACDONALD demande:

A-t-on employé quelques comptables pour la révision des comptes des commissaires du port de Montréal?

2. Dans l'affirmative, qui est-ce?

3. Où se trouve le siège social de la maison dont ces comptables font partie?

M. HAZEN:

La commission des services publics a employé Price, Waterhouse & Co., comptables autorisés, pour la révision de ces comptes.

Le bureau chef de cette maison au Canada est à Montréal. Son siège social, paraît-il, est à Londres (Grande-Bretagne).

DEMANDE DE DOSSIERS TOUCHANT LE BARRAGE DE TEMISKAMING.

M. PUGSLEY: Avant l'appel de l'ordre du jour, je désirerais appeler l'attention du ministre des Travaux publics sur un ordre de la Chambre relatif au dépôt des dossiers se rattachant au barrage de Témiskamingue. Si je ne me trompe; il y a plus de deux mois que la Chambre a ordonné le dépôt de ce dossier, et il ne figure pas encore sur le bureau. A divrses reprises j'ai renouvelé ma demande, parce que cette question est à l'étude en ce moment devant la commission des services publics et je tiens beaucoup au dépôt de ces documents, avant la prorogation, afin de pouvoir les examiner.

M. MONK: La cause du retard apporté au dépôt de ces dossiers, c'est que tous les documents se rattachant à cet ouvrage de l'Etat ont été demandés par la commission des services publics et ils sont en ce moment devant ces commissaires. Nous avons tenté de reprendre possession de ces documents afin de préparer notre dossier, mais on ne les a pas encore remis au départe-ment. Nous les ferons revenir aussitôt que possible, et dès qu'ils seront de retour au question et qu'elle refuse son assentiment au

département, le dossier sera dressé et déposé sur le bureau.

M. PUGSLEY: Le ministre comprend en quelle fâcheuse posture je me trouve, après avoir autrefois dirigé les affaires du ministère qui a entrepris ces travaux. Les journaux ont affirmé que la commission des services publics avait découvert certaines irrégularités se rattachant à l'adjudication de ces travaux et on ajoute que cette commission présentera bientôt un rapport à cet égard. Dans l'intervalle, la prorogation aura lieu et la discussion de cette question sera forcément remise à la prochaine session sans qu'il soit possible d'ici à cette époque d'éclairer le public à cet égard. En vue de cette situation, le retard de deux mois apporté par le ministre au dépôt du rapport est inexcusable. Il aurait pu obtenir un exemplaire de ces documents.

M. MONK: Il n'y a pas d'autre raison du retard apporté au dépôt de ce dossier. Que l'honorable député veuille bien m'en croire, quand la commission des services publics nous aura renvoyé ces dossiers, notre rapport sera déposé sur le bureau. Souvent ces documents nous sont remis durant les vacances de la Chambre Si la Chambre siège lundi, je vais tenter un effort pour faire déposer ce dossier sur le bureau. Le retard apporté au dépôt de ces documents n'est nullement prémédité. Naturellement, les documents se trouvent entre les mains de la commission, nous n'avons au-cun accès à ces pièces. Je vais m'efforcer de me les faire remettre.

M PUGSLEY: Le Parlement est le maître de ces documents et comme il a ordon-né, il y a deux mois, le dépôt de ce dossier, c'est chose inexcusable, à mes yeux, de la part du Gouvernement, de laisser ces documents en la possession des commissaires.

M. MONK: Ces documents ont été remis à la commission avant que la Chambre en eût ordonné le dépôt. Ces retards sont chose de commune occurrence en matière de dépôt de dossiers.

Cette session-ci, nous avons fait preuve de grande diligence en déposant sur le bureau tous les documents demandés. Je vais, toutefois, tenter un suprême effort pour faire déposer ce dossier sur le bureau, lundi, si la chose est possible.

2e DELIBERATION DU BILL RELATIF A LA COMMISSION DU TARIF.

La Chambre passe à l'examen des amendements rapportés par le Sénat au bill (n° 88) déposé par M. White, de Leeds, portant création d'une commission du tarif.

M. WHITE (Leeds) propose:

Que cette Chambre accorde son adhésion